


**2017 : SAISIE
SUR LE LOGICIEL**

<http://extranet.rizdecamargue.com/>

CALENDRIER IGP "RIZ DE CAMARGUE"

FORMULAIRE	DATE LIMITE DE SAISIE SUR LE LOGICIEL	CONSEILS ET COMMENTAIRES
ENGAGEMENT ANNUEL FORMULAIRE N° 1	LE 30 AVRIL	<p><i>Ce formulaire permet de vous faire connaître comme engagé dans la démarche IGP "Riz de Camargue" auprès de l'Organisme de Défense et de Gestion le Syndicat des Riziculteurs de France pour l'année en cours seulement.</i></p> <p> <i>Dans le cas où vous ne faites pas de riz cette année, ce formulaire est quand même à renseigner sur le logiciel, il faudra alors cocher la case "Je ne fais pas ou plus de riz cette année"</i></p>
DECLARATION DE SEMIS FORMULAIRE N° 2	LE 31 MAI	<p><i>Vous permet d'identifier votre activité</i></p> <p><i><u>IGP et/ou NON IGP</u></i></p> <p><i><u>BIO et/ou NON BIO</u></i></p> <p><i><u>Variété IGP et/ou NON IGP</u></i></p>
FICHE DE CULTURE	LE 15 AOUT	<i>Ce formulaire permet d'enregistrer toutes vos pratiques.</i>
DECLARATION DE RECOLTE FORMULAIRE N°4	LE 15 NOVEMBRE	<i>Ce formulaire permet d'enregistrer les quantités que vous livrez aux différents organismes stockeurs et de vérifier la cohérence entre votre déclaration et celle de l'organisme stockeur.</i>

Pour faciliter et sécuriser l'organisation et la démarche IGP "Riz de Camargue" il est impératif de saisir sur le logiciel les formulaires dans les délais annoncés.

Merci pour votre collaboration et votre compréhension.

Le Président du Syndicat des Riziculteurs de France et Filière